DOSSIER D'INFORMATION 2022-2023

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS DU CIRQUE | FORMATION PAR APPRENTISSAGE

PRÉSIDENT **ALAIN M PACHERIE** • DIRECTEUR GÉNÉRAL **STÉPHANE SIMONIN** • DIRECTRICE ADJOINTE ET PÉDAGOGIQUE **VALÉRIE FRATELLINI**

DOSSIER À RETOURNER AVANT LE
28 FÉVRIER 2023

AUDITIONS POUR LES ADMISSIBLES
2 > 7 MAI 2023

UN PROJET PÉDAGOGIQUE DÉDIÉ AUX ARTS DU CIRQUE

L'Académie Fratellini a été créée en 2003 pour porter le projet d'un centre de formation supérieure aux arts du cirque, qui délivre aujourd'hui le Diplôme National Supérieur Professionnel d'artiste de cirque (DNSP AC, titre inscrit au RNCP niveau 6). Le programme pédagogique est composé d'enseignements collectifs et individuels et accorde une large place à la recherche et à la création artistique.
Formation par apprentissage, elle permet d'allier acquisition de connaissances et de compétences et mise en pratique lors des temps professionnels, dans le but de préparer à la réalité du métier d'artiste de cirque.

• DE LA TRANSMISSION À LA CRÉATION •

LA FORMATION

L'Académie Fratellini propose un cursus de formation composé d'une classe préparatoire à l'apprentissage de 7 mois et de 3 années diplômantes d'enseignement supérieur.
Les apprenti.e.s suivent des cours généraux et spécialisés, individuels et collectifs, dans plusieurs domaines. les enseignements collectifs réguliers comprennent des cours d'acrobatie, d'équilibre, de préparation physique ainsi que des cours ou des stages intensifs dans plusieurs disciplines artistiques (danse, théâtre, musique).
Les apprenti.e.s bénéficient également d'un accompagnement individuel dans leur spécialité : cours techniques, entraînements libres, interventions régulières d'artistes de la discipline, etc.

Enfin, la formation est complétée par l'acquisition de connaissances et de compétences tant dans le champ créatif (ateliers d'écritures, ateliers de recherche et de création, accompagnement dans la réalisation de spectacles) que théorique (analyse du spectacle vivant, histoire du cirque, administration/production/droit, anatomie, sécurité et régie de cirque, cours de théâtre en lien avec l'université Paris 8 – Saint-Denis).

LA CRÉATION

La formation supérieure propose des espaces permanents d'expérimentation artistique et technique et des moments réguliers de rencontre avec le public. De nombreux temps de recherche et de création jalonnent le parcours des apprenti.e.s permettant de favoriser leur capacité d'adaptation et de stimuler leur créativité artistique. À travers les cours quotidiens de spécialité, les entraînements libres, les stages ou la préparation de spectacles, la rigueur et l'ouverture artistique sont au cœur de toutes les approches pédagogiques.

Chaque année, les apprenti.e.s participent à des projets de création collectifs ou individuels, comme interprètes ou comme créateur.ices. Ils sont par ailleurs encouragés à développer des travaux personnels ainsi qu'un projet professionnel (composition d'un numéro, recherche esthétique, création d'une compagnie, etc.) toujours encadrés et accompagnés par l'équipe pédagogique.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'apprentissage de la création et du métier d'artiste de cirque est renforcé par les temps de mise en situation professionnelle qui font partie intégrante du projet pédagogique. En effet, chaque apprenti.e partage son temps de travail entre la formation à l'école (60 %) et des temps professionnels (40 %) : périodes de jeu dans le cadre de spectacles créés par l'Académie, ou de projets extérieurs, au sein de compagnies ou de structures culturelles. L'équipe pédagogique accompagne les apprentis lors de ces périodes sur le terrain par un encadrement et une préparation spécifique au sein de l'école grâce à un dialogue constant avec les apprenti.e.s, le choix des temps professionnels est adapté au parcours et aux besoins de chacun, dans le souci de favoriser de nouvelles rencontres et expériences artistiques, qui seront autant d'atouts pour leur insertion professionnelle et leur carrière d'artiste.

Fondée sur un apprentissage exigeant, à la fois théorique et pratique, la formation repose sur des savoirs artistiques et techniques variés, sur des savoir-faire transmis par des enseignants, des créateur.ices et des professionnel.le.s expérimenté.e.s et enseigne avant tout un savoir-être par l'apprentissage de l'humilité, de la rigueur et des valeurs nécessaires à l'exercice du métier d'artiste de cirque.

LE LIEU

Au cœur de l'Académie, le CFA école supérieure des arts du cirque bénéficie d'un environnement de travail privilégié qui donne la possibilité à une trentaine d'apprenti.e.s chaque année de suivre un parcours riche en enseignements, en rencontres artistiques et en expériences de création.

En effet, en plus d'être un lieu de transmission et de formation, l'Académie est également un centre de création et de diffusion de spectacles ainsi qu'un pôle d'action artistique et culturelle à l'échelle du Grand Paris.

Les apprenti.e.s de la formation supérieure ont ainsi la possibilité de se produire dans les différents lieux de représentation de l'Académie (Grand chapiteau, Petit chapiteau, studio-création), de rencontrer les compagnies programmées ou accueillies en résidence, de s'initier à la transmission des arts du cirque auprès de différents publics, dans le cadre de l'école amateur ou de projets culturels à caractère éducatif ou social.

ESPACES DE TRAVAIL :

- 3 studios

LIEUX DE REPRÉSENTATION :

- un petit chapiteau de 250 places
- un grand chapiteau de 1500 places

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ARTS DU CIRQUE

L'Académie Fratellini propose un cursus de quatre années composé d'une classe préparatoire à l'apprentissage de sept mois et de trois années d'enseignement supérieur : CFA des arts du cirque.

LA CLASSE DE PRÉ-APPRENTISSAGE

Ce stage de formation professionnelle de sept mois prépare au concours d'entrée dans le CFA des arts du cirque. Il accompagne également à la présentation du concours des autres écoles supérieures en arts du cirque.

LA FORMATION SUPÉRIEURE DIPLÔMANTE

Organisé autour de l'alternance entre formation (60%) et temps professionnels (40%), le CFA conduit en 3 ans à l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel. - Artiste de cirque (Bac +3) et à la Licence Arts du Spectacle avec l'Université Paris 8 Saint-Denis.

- directeur général **Stéphane Simonin** •
- directrice pédagogique **Valérie Fratellini** •

PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE FORMATION

- formation à temps plein de 3 350 heures
- durée de la formation : trois ans
- validation de la formation par le Diplôme National Supérieur Professionnel Artiste de cirque (ministère de la Culture et de la Communication) et par la Licence Arts du Spectacle, parcours Théâtre (Université Paris 8)

STATUT DE L'APPRENTI.E

Les frais d'inscription à l'Académie Fratellini sont offerts aux pré-apprenti.e.s et aux apprenti.e.s. Chaque année de DNSP AC, les frais d'inscription en Licence à l'Université Paris 8 sont pris en charge par l'Académie Fratellini directement mais les frais de CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) doivent être pris en charge par l'apprenti.e (92€ à payer au CROUS, remboursable sur demande au CROUS)

Le.la candidat.e recruté.e signe un contrat d'apprentissage et est rémunéré.e pendant toute la durée de sa formation.

- de 27 à 100 % du SMIC, selon l'âge, la première année
- de 39 à 100 % du SMIC, selon l'âge, la deuxième année
- de 55 à 100 % du SMIC, selon l'âge, la troisième année

Les apprenti.e.s, salariés de l'Académie Fratellini, bénéficient de la participation de l'entreprise aux tickets restaurant, aux frais de transport et à la mutuelle santé.

• L'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ •

CLASSE DE PRÉ-APPRENTISSAGE - STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, NON DIPLÔMANT

Le programme du dispositif comprend les enseignements suivants :
- cours collectifs de préparation physique, acrobatie, équilibre
- cours individuels dans la spécialisation
- cours d'anatomie
- cours collectifs de danse, théâtre, musique
- analyse de spectacles
- travail d'écriture donnant lieu à une restitution dans un des lieux de spectacle de l'Académie.
- temps autonomes
- recherche et création de spectacles

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR APPRENTISSAGE
DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL D'ARTISTE DE CIRQUE

cours collectifs

préparation physique
acrobatie et ateliers complémentaires
équilibre
renforcement physique
trampoline

spécialités

disciplines acrobatiques
acrobatie au sol • main à main • roue Cyr • mât chinois • banquine • cerceau chinois

équilibre et équilibre sur objets
équilibre au sol et sur canes • trapèze Washington • échelle libre • monocycle

aérien
• trapèze fixe • tissu • corde lisse • sangles • cadre aérien • cerceau

fil
fil dur • fil souple

jonglerie / manipulation d'objets

art clownesque

enseignements artistiques

mouvement • théâtre* • musique • ateliers d'écriture • ateliers de recherche et création
* en partenariat avec le département d'études théâtrales de l'université Paris 8 - Saint-Denis

enseignement général

production/ administration/ économie/ gestion
sécurité et régie de cirque
analyse du spectacle vivant
le cirque et son histoire / anatomie
environnement professionnel

créations

Au cours de leurs 3 années de formation, les apprenti.e.s expérimentent différents formats de création, accompagné.e.s par des artistes associés : petites formes, apéros-cirque, création collective, numéro individuel... Des temps professionnels peuvent également se dérouler en dehors de l'Académie auprès de compagnies partenaires.

MODALITÉS D'ADMISSION 2023-2024

DOSSIER COMPLET À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2023
AUDITIONS : 2, 3, 4, 5, 6 ET 7 MAI 2023

OBJECTIF DES SÉLECTIONS

Ces sélections ont pour objectif le recrutement des candidat.e.s qui intégreront en 2023/2024 la classe de préparation à l'apprentissage en tant que stagiaires de la formation professionnelle ou directement en 1re année d'enseignement supérieur en tant qu'apprenti.e.s-salariés de l'Académie Fratellini.

PRÉREQUIS POUR UNE ENTRÉE EN CLASSE DE PRÉ-APPRENTISSAGE OU EN PREMIÈRE ANNÉE

- être âgé.e de 16 à 29 ans.
- choisir une seule spécialité pour la candidature.
  si spécialité en duo, s'assurer de la candidature de votre partenaire.
- pour les ressortissant.e.s non européen.ne.s ou nationalité ne faisant pas partie de l'espace Schengen : avoir séjourné au moins un an sur le territoire français en date de début
  de formation et avoir un titre de séjour habilitant à travailler en France.
- avoir le baccalauréat ou un diplôme équivalent (niveau 4 -nomenclature européenne, CEC-).
- avoir un niveau avancé de pratique du cirque (ou danse, sport, etc.).
- intérêt et motivation pour la recherche artistique sous toutes ses formes.

RÉSULTATS DES SÉLECTIONS

dimanche 7 mai 2023

DÉROULÉ DES AUDITIONS

Annonce des candidatures préselectionnées à partir du 31 mars 2023.

Une vidéo de présentation artistique sur un sujet donné sera demandée aux candidatures présélectionnées à partir du 31 mars, à envoyer avant le 15 avril. Le sujet sera révélé le 31 mars avec l'annonce de la présélection.

LES CANDIDAT.E.S PRÉSÉLECTIONNÉ.E.S SUR DOSSIER SERONT TOUT.E.S AUDITIONNÉ.E.S.

PENDANT 6 JOURS DU 2 AU 7 MAI 2023

MODALITÉS D'ADMISSION 2023-2024

DOSSIER COMPLET À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2023
AUDITIONS : 2, 3, 4, 5, 6 ET 7 MAI 2023

CANDIDATURE - MODALITÉS D'ENVOI

Les candidat.e.s sont admis.e.s sur concours après délibérations du jury.

Adresse du formulaire à remplir :
https://bit.ly/FORMAF2023

Adresse de dépôt des fichiers :
https://bit.ly/DEPOTPIECESAF

DEPÔT EN LIGNE

Le formulaire doit être rempli et les pièces complémentaires doivent être déposées en ligne au plus tard le 28 février 2023 à 23h (heure de Paris, UTC+1).

Le dossier et chaque fichier doivent être nommés selon le modèle suivant :
NOM_Prénom_Spécialité_Type de document.
Les fichiers doivent être au format PDF.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES POUR TOUTES LES CANDIDATURES

- 1 lettre de motivation décrivant votre projet
- 1 CV (curriculum vitae)
- 1 photo d'identité récente avec NOM_Prénom_photo comme nom de fichier. La photo doit être aux normes des photos pour documents officiels (type passeport, etc.)
- 1 photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- 1 photocopie du baccalauréat ou 1 attestation de diplôme équivalent niveau IV (s'il s'agit d'un diplôme étranger : fournir une traduction officielle émanant des autorités françaises ou de traducteurs assermentés en France)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À ADRESSER LE 14 AVRIL 2022 AU PLUS TARD POUR LES CANDIDAT.E.S ADMISSIBLES (PRÉ-SÉLECTIONNÉ.E.S) QUI PARTICIPERONT AUX AUDITIONS

- 1 certificat médical autorisant la pratique professionnelle des arts du cirque
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile
- 1 attestation d'affiliation à la sécurité sociale française ou à une assurance maladie vous couvrant en France de moins de 3 mois où figure votre nom (pour les étudiant.e.s ressortissant de l'Union Européenne : la carte européenne d'assurance maladie ou l'imprimé E106)
- POUR LES CANDIDAT.E.S DE NATIONALITÉ FRANÇAISE : le certificat de participation à la Journée Citoyenneté et Défense (anciennement appelée «JAPD») ou le récépissé de recensement délivré par la mairie de votre domicile si vous n'avez pas encore passé la journée d'appel, ou le certificat d'exemption le cas échéant.

ATTENTION, POUR LES CANDIDAT.E.S DE NATIONALITÉS HORS ESPACE SCHENGEN : leur intégration aux classes de pré-apprentissage ou d'apprentissage sera possible à condition d'avoir séjourné depuis le 1er septembre 2022 au moins et d'avoir un titre de séjour habilitant à travailler en France (ce qui est le cas du titre de séjour étudiant).

- pour les candidats non francophones :
TCF niveau 4* obligatoire en cas d'admission en septembre 2023

* Test de Connaissance du Français.
Le TCF niveau 4 correspond au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

MODALITÉS D'ADMISSION 2023-2024

DOSSIER COMPLET À RETOURNER AVANT LE 28 FÉVRIER 2023
AUDITIONS : 2, 3, 4, 5, 6 ET 7 MAI 2023

VIDÉO DE PRÉSENTATION DU.DE LA CANDIDAT.E

Cette vidéo d'une durée de 10 min maximum fournira une démonstration en trois parties, sur une seule piste vidéo :

1 / PRÉREQUIS (DE 2 À 5 MINUTES)

condition physique
exercices en suspension
- abdominaux : sans élan, monter les jambes tendues, au minimum 5 fois
- abdominaux : rester jambes à 90° durant dix secondes
- tractions enchaînées : 5 minimum

souplesse
- écarts
- le pont

équilibre
- équilibre tenu, montée groupée et écart
- montrer votre plus haut niveau technique

bases acrobatiques au sol
- Présenter sur un sol sans ressorts (avec piste ou tapis), seul lorsque c'est possible et sans longe :
- Saut de tête,
- Saut de mains
- Flip et salto, sans longe
- Effectuer ensuite les figures qui montrent votre plus haut niveau technique.

2 / ENTRAÎNEMENT SUR VOTRE AGRÈS DE SPÉCIALITÉ
(2 minutes) montrant votre niveau technique

3 / PRÉSENTATION ARTISTIQUE DANS VOTRE SPÉCIALITÉ (3 MINUTES MAXIMUM) AVEC OU SANS MUSIQUE, AVEC OU SANS COSTUME.

Merci de ne pas ajouter d'effets de montage : pas d'images ralenties, répétées ou séquencées.

CETTE VIDÉO DOIT ÊTRE DÉPOSÉE À L'ADRESSE SUIVANTE :
https://bit.ly/DEPOTPIECESAF

avant le 28 février 2023 à 23h (heure de Paris, UTC+1).

Le fichier vidéo doit être nommé selon le modèle suivant :
NOM_Prénom_Spécialité_Vidéo

Il doit faire 3Go maximum, et être au format *.mp4 ou *.mov

Par exemple
DUPONT_Paul_Acrobatie.mp4

Les liens vers un site internet ne sont pas acceptés.

Pour toute information, merci de contacter le service pédagogique :

selections.cfa@academie-fratellini.com
T +33 (0)7 67 85 71 19

QUELLE PISTE SUIVRE ?

DESTINATION ACADÉMIE FRATELLINI

EN TRANSPORTS EN COMMUN

RER D, 10 mn de Châtelet-Les Halles,
(1ère station après Paris Nord)
L'Académie se situe à proximité immédiate
de la station « Stade de France – Saint-Denis »

EN VOITURE

5 mn de la Porte de la Chapelle,
N1 direction La Plaine, puis fléchage
autoroutes : A1, sortie Stade de France
A86 vers Bobigny (Saint-Denis La Plaine),
suivre direction La Plaine puis fléchage.